

AVIS DE CONSULTATION

Schémas Régionaux

(article L 1434-3 du code de la santé publique)

Les projets des schémas régionaux - schéma régional de prévention, schéma régional de l'organisation des soins, schéma régional de l'organisation médico-sociale - deuxièmes composantes du projet régional de santé, sont publiés sur le site Internet de l'agence régionale de santé, à l'adresse électronique suivante :

<http://ars.auvergne.sante.fr/Les-schemas-regionaux-de-preve.126768.0.html>

Les articles L 1434-3 et R 1434-1 du code de la santé publique définissent la procédure pour arrêter le projet régional de santé et ses différentes composantes :

« Le projet régional de santé fait l'objet, avant son adoption, d'une publication sous forme électronique. La conférence régionale de la santé et de l'autonomie, le représentant de l'Etat dans la région et les collectivités territoriales disposent de deux mois, à compter de la publication de l'avis de consultation sur le projet régional de santé au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, pour transmettre leur avis à l'agence régionale de santé ».

La même procédure est applicable pour l'adoption de chacune des composantes du projet régional de santé.

Déjà mis en œuvre pour l'adoption du plan stratégique régional de santé, l'avis de consultation concerne actuellement les trois schémas régionaux précités.

En application des dispositions de l'article L 1434-3 du code de la santé publique, les autorités consultées disposent d'un délai de deux mois, à compter de la publication du présent avis de consultation au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Auvergne pour transmettre leur avis à l'agence régionale de santé.

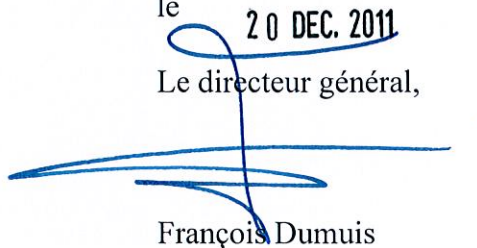
Les avis sont à transmettre :

- sous forme électronique, à l'adresse suivante : ars-auvergne-strategie-regionale-sante@ars.sante.fr
- par courrier, à l'adresse suivante : Agence Régionale de Santé d'Auvergne – Mission stratégie régionale de santé- 60, avenue de l'Union Soviétique – 63057 Clermont-Ferrand cedex 01

Fait à Clermont-Ferrand,

le **20 DEC. 2011**

Le directeur général,



François Dumuis